

**CONVENTION  
STAGE DE DECOUVERTE EN CABINET D'AVOCAT**

<b>CABINET D'ACCUEIL</b>	
<b>NOM DU CABINET</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>Téléphone :</b>	<b>E-mail :</b>
<b>NOM Prénom du maître de stage, Avocat</b>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr
<b>STAGIAIRE</b>	
<b>NOM Prénom du stagiaire</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>E-mail :</b>
<b>DUREE DU STAGE</b>	<b>du 15/01/2018 au 26/01/2018</b>

<b>OBJET DU STAGE</b>
<p>Cette étape initiale de la formation est destinée à permettre à l'élève-avocat de découvrir le fonctionnement d'un cabinet, la vie du Palais, la relation avec clients, avocats et magistrats, et de prendre conscience des principes déontologiques qui régissent l'activité de l'avocat.</p> <p>Cette période de stage ne donne lieu ni à évaluation par le maître de stage, ni à établissement d'un rapport de stage par l'élève-avocat.</p>
<b>SECRET PROFESSIONNEL</b>
<p>L'élève-avocat est soumis au secret professionnel pour tout fait et acte dont il aura connaissance au cours de son stage. Cette obligation de confidentialité s'étend à tous documents, toute information dont il aura connaissance à l'occasion de son stage.</p> <p>A ce titre, il est rappelé que l'élève avocat prête serment devant la Cour d'Appel de BORDEAUX dans les termes suivants :</p> <p>« <i>Je jure de conserver le secret de tous les faits et actes dont j'aurai eu connaissance en cours de formation ou de stage</i> » (article 12-2 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971, modifiée par la loi n°2004-130 du 11 février 2004).</p>
<b>GRATIFICATION</b>
<p>Les stages de découverte, d'une durée inférieure à 6 semaines, <b>ne font pas obligatoirement l'objet du versement d'une gratification</b> (Art. 1<sup>er</sup> de l'avenant du 21/12/2007 à l'Accord Professionnel National du 19/01/2007).</p>
<b>ASSURANCE</b>
<p>La responsabilité civile du stagiaire est susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés par lui à des tiers ou à d'autres employés du Cabinet à l'occasion du stage, elle est couverte par l'assurance individuelle de l'élève ou le cas échéant par l'assurance souscrite par EDA ALIENOR.</p>

Fait à BORDEAUX, le

Le Maître de Stage  
Signature et cachet

L'élève-avocat

EDA ALIÉNOR